

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Demande du Transporteur relative au projet visant la mise à niveau du réseau régionale Matapédia dans le cadre de l'intégration des éoliennes

No : R-3560-2005

L'ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC, personne morale dûment constituée, ayant son siège social au 2000, rue Mansfield, bureau 320, Montréal, province de Québec, H3A 2Y9,

Requérante

DEMANDE D'INTERVENTION
(Article 25 de la Loi sur la Régie de l'énergie et article 8 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie)

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, LA REQUÉRANTE SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:

L'AIEQ

L'Association de l'industrie électrique du Québec («L'AIEQ») est un organisme à but non lucratif œuvrant au Québec depuis 1916 dans le secteur de l'électricité.

L'AIEQ regroupe près de 170 membres corporatifs parmi lesquels on retrouve les principaux manufacturiers et distributeurs d'équipement électrique, les ingénieurs-conseils, les entrepreneurs en électricité ainsi que diverses institutions d'enseignement, organismes de recherche et entreprises de services reliés au domaine de l'électricité.

En excluant Hydro-Québec, les membres de l'AIEQ emploient directement environ 20 000 personnes hautement spécialisées dans le domaine de l'industrie électrique.

L'AIEQ a pour mission première de représenter l'industrie électrique du Québec et de voir à la promotion et à la défense des intérêts de ses membres, tout particulièrement dans le cadre de débats de fond susceptibles d'affecter le développement durable de l'électricité ou les intérêts économiques de ses membres.

REPRÉSENTANT

Toute communication concernant cette demande d'intervention doit être adressée à:

L'Association de l'industrie électrique du Québec
a/s Monsieur Jean-François Samray
Président-directeur général
2000, rue Mansfield, bureau 320
Montréal (Québec) H3A 2Y9
Tél. : (514) 281-0615 poste 22
Télécopieur : (514) 281-7965
Courriel : jfsamray@aieq.net

MOTIFS DE L'INTERVENTION

Pour donner suite aux décisions visant la mise en valeur de 1000 MW d'énergie Éolienne en Gaspésie, il est nécessaire de disposer d'un réseau de transport d'électricité d'une capacité de transit suffisante. La recherche des meilleures solutions techniques et économiques pour ce faire permettra de disposer d'un approvisionnement fiable et au moindre coût. Ce sont deux objectifs que poursuit l'AIEQ dans ses interventions auprès de la Régie.

La connaissance et l'expertise en matière énergétique que détient l'AIEQ à travers ses membres permettront de donner un avis éclairé à la Régie sur ces questions.

Les études sur le coût de l'énergie Éolienne faite par l'AIEQ dans le cadre du traitement du dossier R-3526-2004 (Le SUROIT) serviront de base à l'analyse de ce dossier.

NATURE DE LA PARTICIPATION

L'AIEQ portera une attention particulière à l'analyse des coûts proposés pour amender le réseau de transport ainsi que des technologies utilisées pour se faire. L'objectif de notre intervention vise à s'assurer du moindre coût et de la fiabilité de l'alimentation.

CONCLUSION

L'AIEQ soumet respectueusement qu'elle a un intérêt manifeste et suffisant pour participer à l'étude de ce dossier et demande à la Régie de lui accorder le statut d'intervenant dans ce dossier de même que tous les droits et privilèges associés à ce statut.

Signé à Montréal, ce 4ième jour d'avril 2005

**L'Association de l'industrie
électrique du Québec**

Par: 